

Enquête : vos besoins en maintien en emploi

*Synthèse des résultats d'enquête auprès des
adhérents de moins de 50 salariés*

Caractéristiques de l'échantillon

Diffusion:

- 7 977 adhérents sollicités (1 à 50 salariés)
- Un envoi + 2 relances
- Envoi entre mi-novembre et mi-décembre 2017
- Diffusion en ligne et traitement statistique via le logiciel Sphinx IQ2

Réponses:

- 1 161 réponses dont 598 questionnaires complets
- Taux de retour global : 14,6 %

Caractéristiques de l'échantillon

Les répondants :

- 43 % sont des dirigeants et 26% des responsables du personnel
- 43 % ont plus de 10 ans d'ancienneté et 21% entre 5 et 10 ans
- 84% des entreprises ont plus de 5 ans d'ancienneté

 **Des réponses provenant majoritairement de dirigeants et de responsables expérimentés d'où des avis très pertinents sur le maintien en emploi**

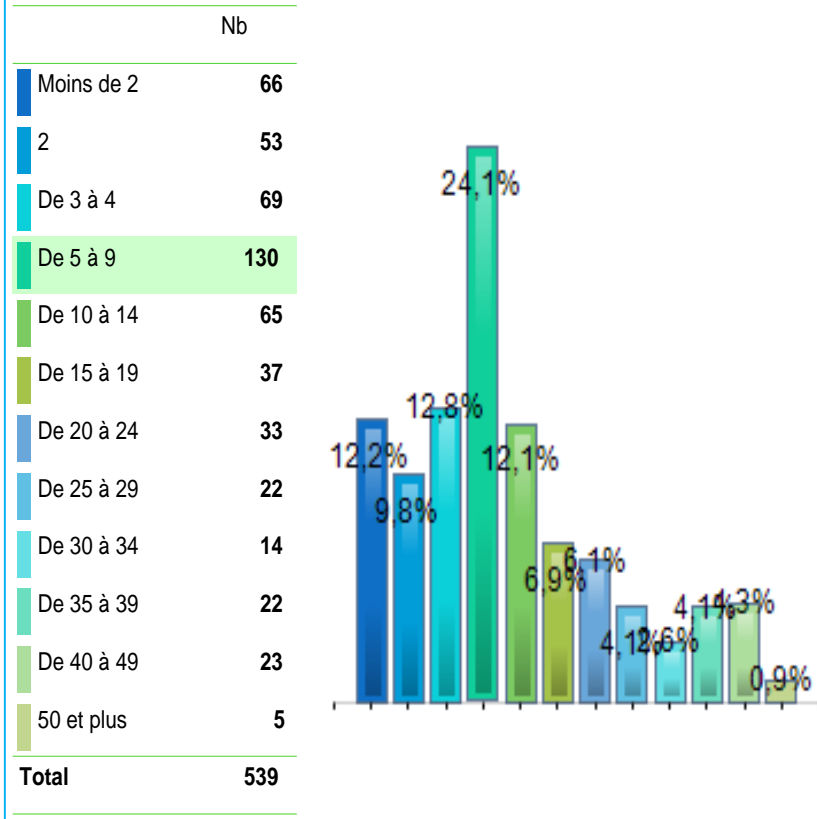
Caractéristiques de l'échantillon

Combien de salariés travaillent dans votre entreprise ?

Taux de réponse : 59,9%

Moyenne = 11,88 Médiane = 7,00 Ecart-type = 12,03

Min = 1 Max = 50



Les entreprises :

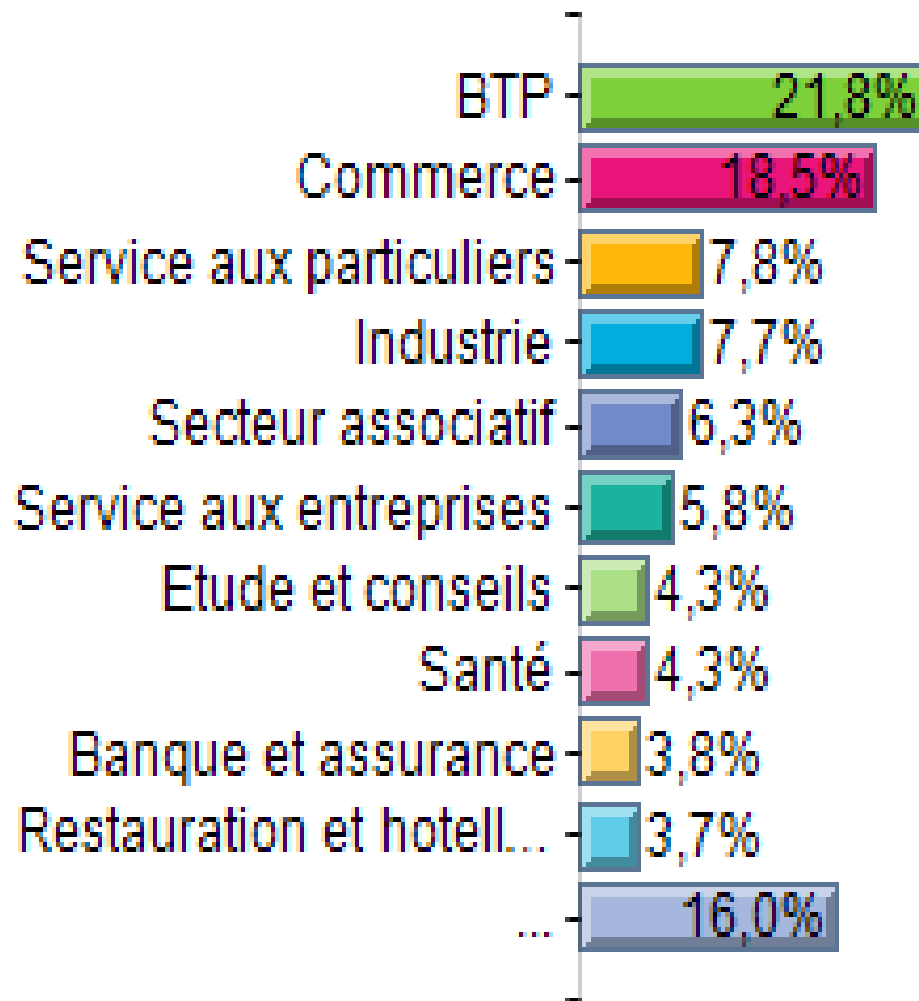
Une majorité d'entreprises composées de 5 à 9 salariés (24%), de 3 à 4 salariés (13%), de 1 salarié (12%) et de 10 à 14 salariés (12%)

Parmi elles, 61% rencontrent des difficultés pour recruter

Caractéristiques de l'échantillon

Les secteurs d'activité des répondants

	Nb
BTP	131
Commerce	111
Service aux particuliers	47
Industrie	46
Secteur associatif	38
Service aux entreprises	35
Etude et conseils	26
Santé	26
Banque et assurance	23
Restauration et hotellerie	22
...	96
Total	601

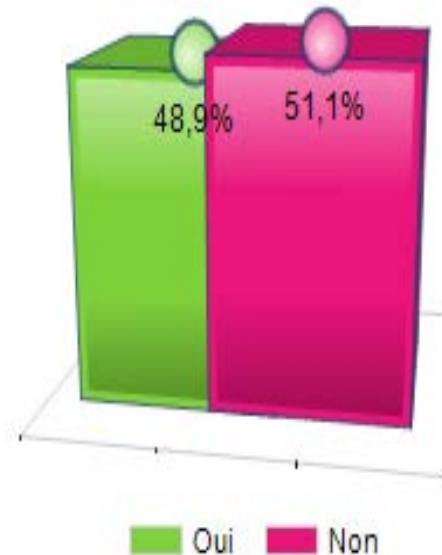


Vos expériences du maintien en emploi

Durant votre carrière, avez-vous déjà rencontré une situation de maintien en emploi ?

Taux de réponse : 100,0%

	Nb	% obs.
Oui	440	48,9%
Non	460	51,1%
Total	900	100,0%



Sur 900 adhérents ayant répondu à cette question, environ la moitié a déjà rencontré une situation de maintien en emploi.

67% des répondants ont rencontré une ou deux situations de maintien.

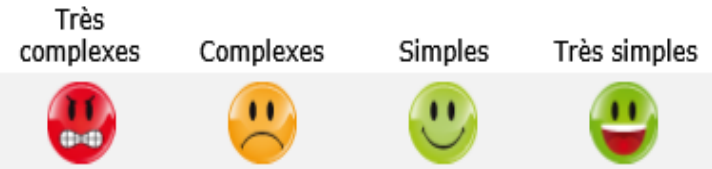
↳ Les situations de maintien en emploi semblent ponctuelles dans la vie de l'entreprise, ce qui semble orienter les actions d'AST74 vers des accompagnements spécialisés plutôt que vers des démarches globales.

L'avis sur la complexité des situations

Des situations considérées comme complexes :

- Les situations de maintien sont jugées complexes ou très complexes par 95 % des répondants
- Sur les diverses actions liées au maintien en emploi :

Dites-nous si les actions ci-dessous ont été ...



Prendre la décision de se séparer du salarié (m=3,27)



Gérer l'ensemble des démarches médicales (m=3,23)



Adaptation besoins poste / salarié (m=3,23)



Gérer l'ensemble des démarches administratives (m=3,21)



Trouver des partenaires susceptibles de vous épauler (m=3,06)



Identifier des solutions pour non répétition (m=3,04)



Gérer la charge émotionnelle liée à la situation (m=3,03)



Echanger et discuter avec le salarié de sa difficulté (m=2,73)



Gérer les tensions avec les autres salariés (m=2,61)



m= moyenne (sur une échelle allant de 1, très simples à 4, très complexes)

Dites-nous si les actions ci-dessous ont été ...

Les résultats confirment la complexité des situations de maintien en emploi pour les adhérents puisqu'aucune des actions proposées n'est jugée simple (ce qui renverrait à une moyenne $< 2,5$).

Les actions les plus complexes concernent la décision de se séparer du salarié ($m=3,27$ sur une échelle de 4), un résultat qui confirme que les adhérents cherchent avant tout à maintenir, eux-aussi, le salarié en emploi.

Les démarches médicales ainsi que la recherche d'adaptation entre les besoins du poste et les besoins du salarié sont les secondes actions les plus complexes pour les adhérents (respectivement $m=3,23$). Ces données légitiment l'intervention d'AST74 puisque nos actions permettent de travailler sur ces questions.

Pour autant, les adhérents semblent indiquer un certain isolement dans ces situations puisqu'un grand nombre rapporte avoir des difficultés à identifier un partenaire pour les épauler ($m=3,06$).

Autres difficultés soulevées par les adhérents. Verbatim

Des difficultés économiques liées au maintien en emploi

- Les coûts de ces situations pour l'entreprise (les arrêts, les indemnités)
- Les coûts liés aux démarches juridiques
- Les impacts sur la clientèle

Des difficultés juridiques liées au maintien en emploi

- Les risques de Prud'hommes
- La complexité des textes et démarches

Des difficultés comportementales ou psychologiques

- La psychologie du salarié n'est pas toujours simple à gérer
- Les insultes et manque de respect du salarié

Des difficultés liées aux arrêts-maladie

- Arrêts de travail répétitifs considérés comme illégitimes

Des difficultés avec le service de santé au travail

- Une communication parfois difficile
- Une non-appréhension des contraintes de l'entreprise
- Une prise de partie pro-salariés

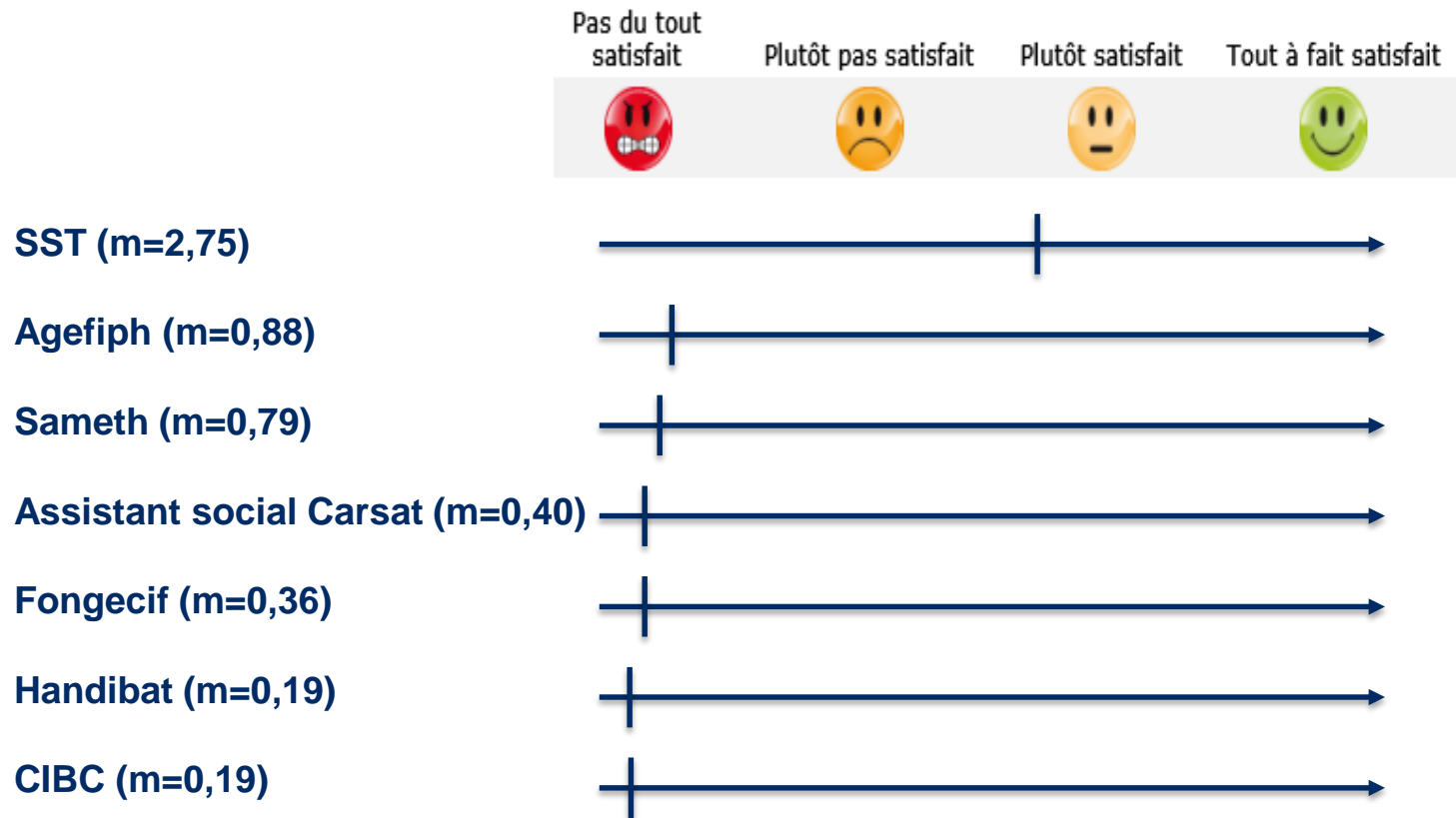
L'intervention de partenaires extérieurs

Le recours aux partenaires :

- 60% des adhérents ayant déjà rencontré une situation de maintien en emploi ont fait appel à un partenaire extérieur

Concernant ces différents partenaires :

Degré de satisfaction par partenaire



Une majorité d'insatisfactions

Seuls les Services de Santé au Travail (SST) atteignent le haut de la moyenne (2,75 pour une moyenne de 2,5)

L'intervention de partenaires extérieurs

En toute logique, d'autres partenaires sollicités par les adhérents :

- Comptable
- Avocat – conseiller juridique
- BTP74
- CPAM
- Cap emploi
- Partenaires sociaux
- Fédération ADMR
- Médiateur
- Direction générale du travail
- ACCEP
- MEDEF
- Médecin traitant du salarié
- Cabinet RH
- MIFE
- Chambre des métiers
- Pôle Emploi



SANTÉ AU TRAVAIL • INTERPROFESSIONNEL & BTP

Opinions des adhérents n'ayant jamais rencontré de situations de maintien en emploi

Perception du degré d'information

Un manque patent d'informations :

- 71 % des adhérents (280 sur 395 répondants) estiment ne pas être suffisamment informés sur le maintien en emploi
- De plus 64% disent ne pas savoir vers quel(s) partenaire(s) s'orienter

↳ Des résultats qui montrent que des campagnes d'informations sont nécessaires, notamment sur les partenaires à solliciter

Perception du degré de maîtrise

Un sentiment assez large de maîtrise chez les adhérents :

- Les adhérents qui n'ont jamais rencontré de situation de maintien en emploi estiment globalement qu'ils seraient à l'aise avec un ensemble d'actions liées au traitement de ces situations

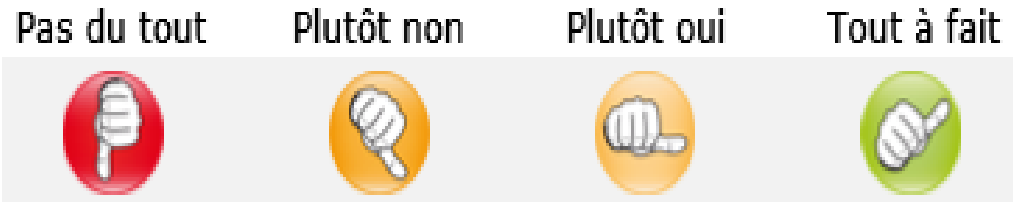
↳ Des résultats qui vont nettement à l'encontre des avis des adhérents ayant déjà rencontré une situation de maintien en emploi

Sur le graphique ci-dessous

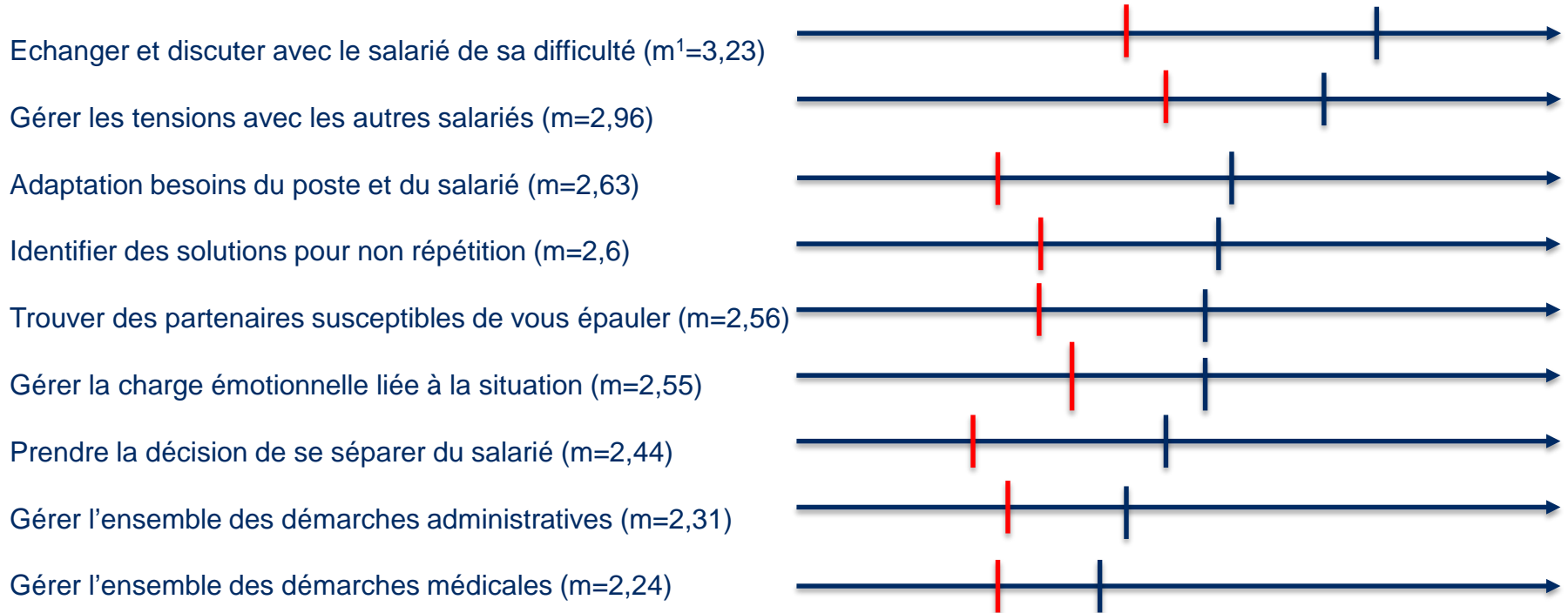
Légendes:

- | Avis des adhérents sans exp du maintien (estimation de leur degré de maîtrise)
- | Avis des adhérents avec exp du maintien (évaluation du degré de complexité)

Perception du degré de maîtrise



Vous sentez-vous à l'aise pour :



Perception du degré de maîtrise

Ces données montrent donc que les représentations associées au maintien en emploi ne correspondent pas au vécu des adhérents en situation (pour lesquels la majorité des actions de prévention est complexe).

Ces résultats représentent donc un frein pour la prévention : dans la mesure où les adhérents qui ont répondu au questionnaire pensent posséder les compétences nécessaires, **il est probable qu'ils ne feront appel aux partenaires que tardivement, lorsque les difficultés seront survenues.**

Il serait donc pertinent que les campagnes d'information précisent davantage le contenu des démarches **à réaliser en cas de situation de maintien en emploi.**

Les démarches médicales, administratives ainsi que la décision de se séparer d'un salarié sont les actions pour lesquelles les représentations sont les plus conformes aux retours d'expériences des adhérents ayant déjà rencontré des situations de maintien en emploi.

Autres actions estimées complexes

Les situations d'addiction

- Alcool
- Drogue

Le peu de possibilités lors des reclassements

- Entreprises trop petites avec peu de postes
- Restrictions médicales qui laissent peu de tâches possibles

Des procédures ou situations complexes

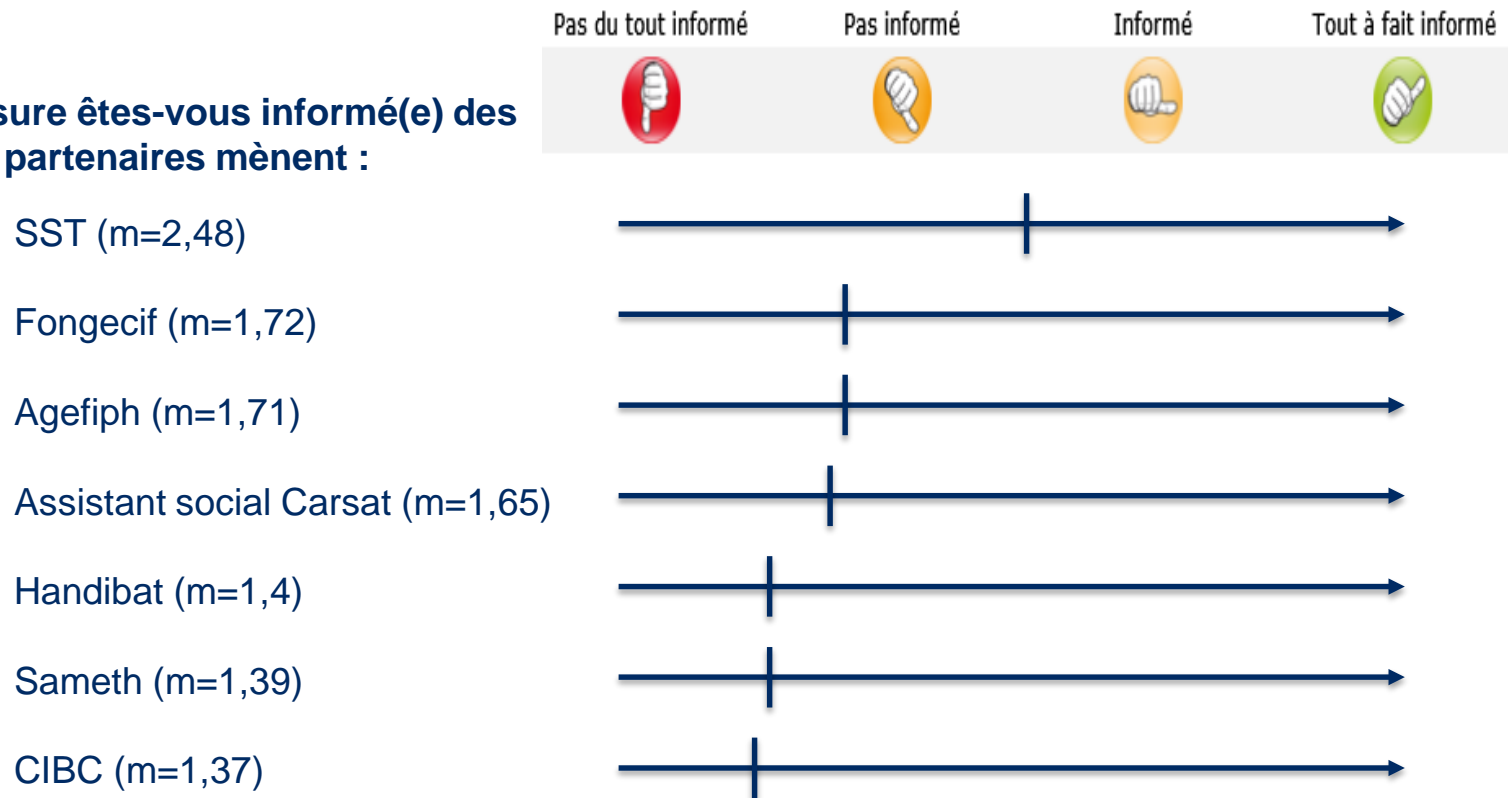
- La maladie professionnelle
- L'inaptitude médicale
- Le mal-être au travail
- L'impossibilité à agir face à la détresse d'un salarié
- La gestion d'une situation où les problèmes familiaux empiètent sur le travail

Des difficultés de coordination entre les acteurs

- CPAM, service de santé au travail, médecin généraliste, caisse de retraite
- Qui traite quoi, ...

Niveau d'information des actions des partenaires

Dans quelle mesure êtes-vous informé(e) des actions que ces partenaires mènent :



**↳ Une majorité de partenaires peu connus par les adhérents
Seuls les Services de Santé au Travail (SST) atteignent tout juste la
moyenne (2,48 pour une moyenne de 2,5)**

La connaissance des actions de votre service de santé au travail

Degré d'informations sur les actions AST74



Disposez-vous de suffisamment d'informations s

Visite à la demande de l'employeur (m=3,09)



Visite à la demande du salarié (m=3,01)



Etude de poste (m=2,69)



Etudier les risques et faire la FE (m=2,64)



Faire intervenir l'équipe pluri (m=2,24)



Accompagner le reclassement (m=2,21)



Montage dossier MP (m=2,20)



Orienter vers d'autres prof de santé (m=2,17)





SANTÉ AU TRAVAIL • INTERPROFESSIONNEL & BTP

Degré d'informations sur les actions AST74

Sur 8 actions pouvant être menées par AST74, seules 4 ont un niveau d'informations supérieur à la moyenne chez les adhérents ayant répondu au questionnaire.

Parmi elles, ce sont nettement les **visites médicales qui sont les plus connues**.

L'étude de poste (définie dans le questionnaire comme l'étude de l'activité professionnelle, l'évaluation de sa comptabilité avec l'état de santé et la formulation de préconisations) présente un **niveau d'information juste au dessus de la moyenne** (m=2,69), ceci alors qu'il s'agit d'une étape essentielle au maintien en emploi.

Il en est de même concernant l'étude des risques professionnels et leur inscription dans la fiche d'entreprise¹ (m=2,64) : or, sans connaissance de cette action, la possibilité de prévenir les atteintes de santé sera nécessairement plus limitée.

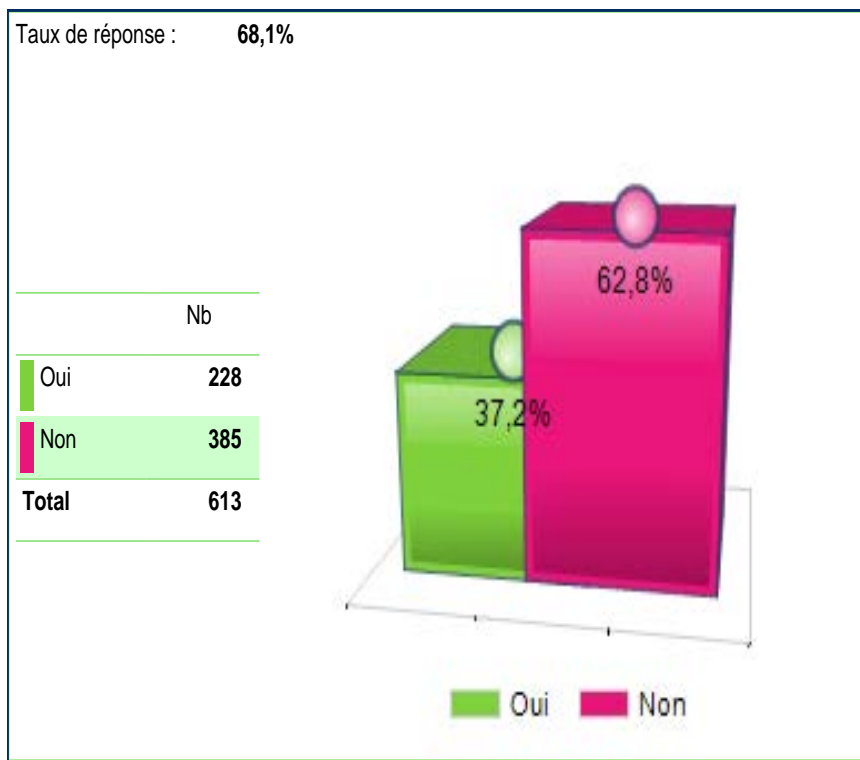
Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire (toxicologue, ingénieur prévention, ergonome, psychologue du travail, assistant social) sont peu connues des adhérents (m=2,24).

Enfin, les adhérents ont peu d'informations sur l'aide au reclassement ou au montage du dossier maladie professionnelle, alors même que les démarches médicales et administratives sont citées parmi les plus complexes.

1: La fiche d'entreprise consigne notamment les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés. Elle est rendue obligatoire par l'article D4624-37 du Code du Travail

Services compris dans la cotisation

Savez-vous que ces actions sont comprises dans votre cotisation annuelle et n'occasionnent donc pas de surcoût ?



Sur les 613 adhérents ayant répondu à cette question, seuls 37,2% déclarent savoir que les actions de AST74 sont comprises dans leur cotisation.

Ces résultats laissent apparaître une carence importante en terme de communication d'AST74 envers ses adhérents, notamment dans la présentation et la valorisation de ses actions.

Présentation de quelques corrélations statistiques

Les corrélations statistiques permettent d'identifier les probabilités que les différences observées sont dues au hasard. Dans cette étude, on considère qu'une différence observée est significative lorsque "p" est inférieur à 0,05, c'est-à-dire qu'elle a statistiquement moins de 5 chances sur 100 d'être due au hasard. Plus la valeur de "p" est faible, plus la différence est significative.

L'expérience de situation de maintien en emploi

Relation statistique faible ($p=0,14$) entre le secteur et l'expérience de situation de maintien en emploi :

- Dans le secteur du service aux particuliers, 70,2% ont déjà rencontré une situation de maintien en emploi
- Dans le secteur des études et du conseil, 60,9% n'ont jamais rencontré de situation de maintien en emploi

L'expérience de situation de maintien en emploi

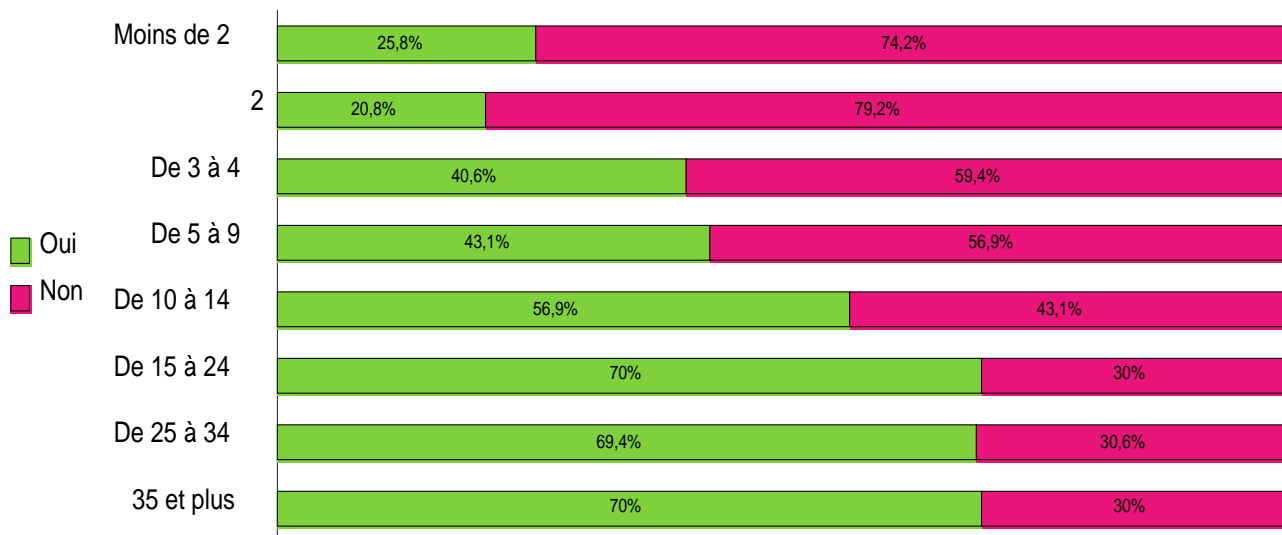
Relation statistique très forte ($p < 0,01$) entre le nombre de salariés et l'expérience de situation de maintien en emploi :

Exp_maintien, Nbresal

$p = <0,01$; $\text{Khi}^2 = 63,61$; $\text{ddl} = 7$ (TS)

La relation est très significative.

Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.



Plus les effectifs augmentent, plus les entreprises ont de risque de rencontrer une situation de maintien en emploi.

D'après les adhérents qui ont répondu, ce sont les **entreprises de 15 à 50 salariés** les plus concernées par les situations de maintien en emploi.

L'expérience de situation de maintien en emploi

Relation statistique très forte ($p = 0,008$) entre le nombre de salariés et le nombre de situation de maintien en emploi:

- Parmi les entreprises de 3 à 4 salariés, 75% déclarent avoir rencontré une situation de maintien en emploi
- Parmi les entreprises de 35 à 50 salariés, 46% déclarent avoir rencontré deux situations de maintien en emploi

L'expérience de situation de maintien en emploi

Relation statistique très forte ($p < 0,01$) entre le secteur et le nombre de situations de maintien en emploi:

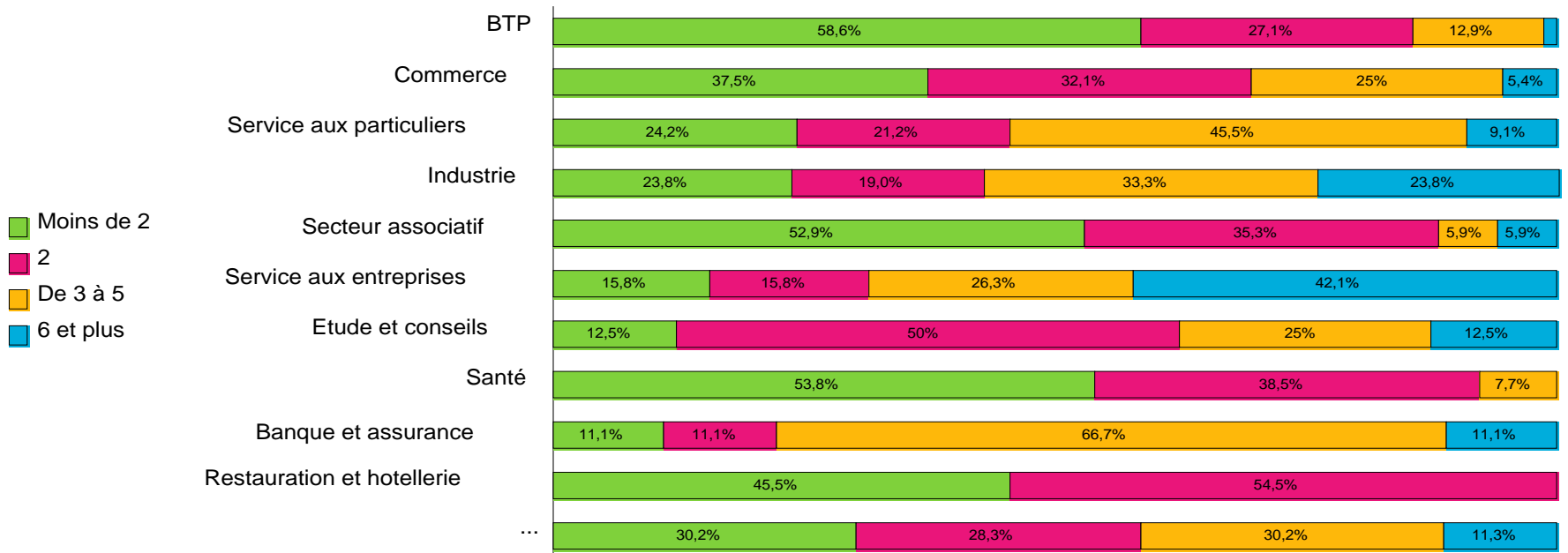
Nbre-exp, Secteur

$p = <0,01$; $\text{Khi2} = 86,62$; $\text{ddl} = 30$ (TS)

La relation est très significative.

Répartition en 4 classes de même effectif

Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.



L'expérience de situation de maintien en emploi

Les secteurs d'activité influent donc sur le nombre de situations de maintien en emploi rencontrées par les adhérents

- Par exemple, dans le secteur du BTP, 59% des adhérents disent avoir rencontré une seule situation de maintien, contre 1,4% qui en rapportent 6 et plus.
- En revanche, dans le secteur des services aux entreprises, seuls 16% des adhérents disent n'avoir rencontré qu'une seule situation de maintien contre 42% qui en déclarent 6 et plus

Relation statistique très forte ($p < 0,01$) entre la difficulté à recruter et l'expérience de situation de maintien en emploi :

- Parmi les adhérents qui disent avoir du mal à recruter, 60,5% rapportent avoir déjà rencontré des situations de maintien en emploi
- Alors que parmi les adhérents qui n'ont pas de mal à recruter, 51,1% rapportent ne jamais avoir rencontré de situation de maintien en emploi

Vos suggestions

Suggestions et remarques des adhérents. Verbatim

Plus de coopérations, de coordinations, de suivis SST/Employeurs

- Plus d'obligations et de suivi des obligations du suivi médical par le SST
- Des ressources mieux identifiées et faciles d'accès quand la situation se présente
- Des réponses et informations aux questions posées via un site internet. Un site facile d'utilisation et en temps réel, et non pas une foire aux questions
- Etre contacté par un agent de vos services en cas de demande
- Envoi de documentation/d'informations générales sur le sujet
- Périmètre d'action/d'intervention mieux défini autour de l'aide que le service peut apporter
- Un document permettant de nous aider lors de ces situations, qui liste notamment les organismes pouvant nous aider, et les étapes clés du processus, des conseils...
- Des réunions d'informations, notamment sur le temps partiel thérapeutique et ses conséquences en cas de non-reprise du travail au bout d'un an
- Davantage de contacts avec l'employeur quand il y a des soucis de santé ou autres avec les salariés
- Nous adresser une liste des professionnels de la santé : ergonome, psychologue pour mieux appréhender les problématiques du reclassement
- Mettre en place des évènements de prévention pour les salariés
- Pouvoir accéder à des formations

Besoins ou suggestions des adhérents

Des difficultés dans la relation SST/Employeur :

- Le respect des visites médicales règlementaires devrait être toujours assuré
- Des situations dans lesquelles le SST devrait prendre plus de responsabilités, écrire ou argumenter davantage
- Des décisions qui devraient être davantage expliquées à l'employeur, ne serait-ce que pour faciliter le reclassement
- Incompréhension sur les décisions d'inaptitude
- Une prise en considération et un accompagnement des employeurs concernant les conséquences des inaptitudes ou restrictions pour l'entreprise et pour les autres salariés

Des critiques de la nouvelle loi organisant les SST :

- Des difficultés à être en lien avec le service depuis l'informatisation des prises de RDV
- La transformation des visites médicales en visites de conseil
- Le manque ou l'absence de contacts directs avec le médecin du travail

Les situations d'alcool au travail

- Comment agir alors que le secret médical empêche toute information ?
- Comment aider le salarié à ne plus être dans le déni



SANTÉ AU TRAVAIL • INTERPROFESSIONNEL & BTP

Suggestions et remarques des adhérents. Verbatim

Les dérives des salariés

- Comment agir lorsque les arrêts maladies arrivent après un avertissement
- Comment prévenir les situations dans lesquelles les salariés tenteraient d'obtenir une inaptitude alors que leur situation ne le justifie pas
- Comment lutter contre « les abus du système »

Des critiques de la posture de AST74

- Cesser d'infantiliser les salariés
- Agir plutôt sur la prévention dès le plus jeune âge, par exemple en développant le sport, les techniques de respiration ou le comportement altruiste dès l'enfance
- Les services de santé au travail ne servent à rien, il n'y a aucune plus value valable en contrepartie de l'adhésion

Une satisfaction de l'action d'AST74

- AST74 est le 1^{er} partenaire vers qui se tourner
- Des analyses efficaces et sérieuses
- Un service qui a toujours répondu présent

Des idées

- Consigner les risques professionnels dans le dossier de chaque salarié afin de prévenir le médecin traitant des problématiques en lien avec le poste de travail du salarié

www.ast74.fr | santetravail@ast74.fr

Nous **remercions chaleureusement** toutes celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire et ont accepté de partager leur expérience et point de vue avec nous.

Ce travail nous permettra de **réfléchir à de nouvelles orientations**, toujours dans l'optique de meilleurs **conseils et de protection envers les employeurs et les salariés.**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à joindre votre Service de Santé au Travail.